



Loi Peillon, décret Hamon, réforme du collège, protocole PPCR : la vérité est au bas du bulletin de paie

Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et Collèges

Rentrée 2016 : nouvelles amputations de nos rémunérations !

➤ **Les collègues découvrent que la prime de 500 € pour 3 HSA est supprimée** (décret du 31/08/2016). Un mauvais coup de l'été !

(Au CTM du 12 juillet 2016. Vote contre : FO, FGAF. Vote pour : FSU, CFDT, CGT. Abstention : UNSA).

La raison invoquée : les 54 000 créations de postes permettent de se passer des heures supplémentaires ! Mais 25,4% des professeurs du second degré font entre 2 et 5 HSA (note DEPP n°33- Octobre 2015), et cela ne changera guère à cette rentrée !

A l'heure où la loi travail devrait permettre de faire baisser la majoration des heures supplémentaires dans le privé par accord d'entreprise, dans l'Education nationale elles sont... minorées par rapport aux rémunérations des heures normales.

➤ **Suppression de la majoration de 10 % des HSA pour les professeurs agrégés hors classe exerçant la totalité de leur service en CPGE** (décret du 31/08/2016)

Une addition... de soustractions sur notre bulletin de paie

Rentrée 2015 : rappel

➤ **Suppression des décharges statutaires** qui occasionnaient généralement 1 HSA : heures de labo en technologie, labo de langues, heure de cabinet, etc. Supprimées !

Une IMP c'est 1250 euros, divisible. Les professeurs hors-classe, les agrégés, et tous ceux qui n'ont qu'une demi ou un quart d'IMP savent compter : c'est moins qu'une HSA ! Et cela concerne moins d'enseignants que les décharges. C'est la conséquence du décret Hamon du 20 août 2014 qui redéfinit nos obligations de service et abroge les décrets du 25 mai 1950.

➤ **Suppression des HSE accompagnement éducatif** dans les établissements non REP.

➤ **BTS Perte de l'équivalent d'un mois de traitement** pour les enseignants assurant la totalité de leur service en BTS suite à l'application du décret Hamon.

➤ **- 1500 €. Suppression de la prime d'entrée** dans le métier pour les ex-contractuels ayant exercé 3 mois préalablement à leur titularisation.

➤ **Baisse de 750 € de la prime pour les tuteurs.**

Baisse de 2% des traitements nets depuis 2010 !

La retenue pour pension civile est passée de 7,85% en 2010 à 9,94% en 2016.

Au 1^{er} janvier 2017, elle passe de 9,94 % à 10,29 % : il ne restera pas grand chose des 0,6% d'augmentation du point d'indice du 1^{er} juillet !

Les additions hypothétiques de PPCR : + = - ?

Le 31 mai 2016, la ministre les annonçait dans un tintamarre médiatique : « Hausse de rémunération dès janvier 2017 » ; « Les professeurs vont gagner en moyenne 1400 euros bruts de plus par an d'ici à 2020 ! » (1) (conférence de presse du 31 mai 2016). « Désormais, les carrières seront mieux rémunérées et mieux accompagnées. » (site du ministère de l'Education nationale, courrier de la ministre aux enseignants).

Les enseignants auraient bien voulu croire à ces belles promesses. Mais depuis 2012 les rémunérations et le pouvoir d'achat ont continué de décroître comme sous le gouvernement précédent.

Au 1^{er} janvier 2017, les collègues verront une partie de l'ISOE convertie en points d'indice (4 points, soit environ 18 euros). Effet sur le bas du bulletin de paie : néant !

Et en 2020, les salaires nets n'atteindront pas le niveau de 2010 (voir le site du SNFOLC).

Pour rappel : Non signataires du protocole PPCR : FO, CGT, Solidaires (soit 50, 1 % des voix) Signataires : CFDT, CFE-CGC, FA-FP, FSU, UNSA (soit 49,1% des voix)

Revalorisation ou dévalorisation ?

Derrière la « revalorisation » PPCR, il y a l'évaluation PPCR : un bilan professionnel à rédiger chaque année et tous les 7 ans, une évaluation par compétences sur le modèle des stagiaires. Autrement dit, un enseignant sous pression, qui doit faire ses preuves sans arrêt.

Loin des caméras et des annonces médiatiques, les enseignants constatent que depuis la rentrée 2015 avec l'application du décret Hamon, et de la réforme du collège, la seule chose qui augmente c'est leur charge de travail et leur temps de présence.

FO revendique le maintien des garanties collectives, le droit à une carrière complète pour tous, une authentique revalorisation salariale pour tous !

50 Points d'indice pour tous et 8 % d'augmentation de la valeur du point d'indice.

Retrait du projet d'évaluation sur compétences

Maintien de la notation chiffrée, et des grilles nationales

Abrogation de la réforme du collège.

15 septembre : Public-privé manifestations

pour l'abrogation de la loi Travail

à l'appel de FO, la CGT, Solidaires, la FSU, l'UNEF, la FIDL et l'UNL.

Défendre le statut de la fonction publique et nos revendications, c'est aussi exiger l'abrogation de la loi Travail

Bulletin d'adhésion à envoyer à la section académique, départementale ou au siège national

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Discipline :

Nom et adresse de l'établissement :

.....

SNFOLC
Siège National

6-8 rue Gaston Lauriau
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tel : 01.56. 93. 22. 44 - Fax : 01.56. 93. 22. 40
snfolc.national@fo-fnefcp.fr

www.fo-snfolc.fr